

VPT « Grand Est »
AGREMENTS
UFOVAL : Ministère Jeunesse et Sports
CGOL/LFEEP : AG.075.95.0063 – CGOL : Utilité publique – décret du 31.05.1930



RENDEZ-VOUS SUR PLACE

Les usagers inscrits en RENDEZ-VOUS SUR PLACE sont attendus

- ⇒ Le 1^{er} jour vers 17 heures, et seront repris
- ⇒ Le dernier jour vers 13 heures

TRANSPORT

En car ou en train selon effectifs au départ de :

- LORRAINE : Epinal, Metz, Nancy, Sarreguemines.
- ALSACE : Colmar, Mulhouse, Strasbourg,
- CHAMPAGNE ARDENNE : Châlons, Charleville, Reims, St Dizier, Vitry le François, Troyes.

PREMIER ET DERNIER REPAS SERVIS

Premier repas servi : dîner du 1^{er} jour

Dernier repas servi : petit-déjeuner ou déjeuner (panier repas) du dernier jour.

SITE

- **Situation géographique**
A l'orée de la forêt Vosgienne, entre Saint-Dié-des-Vosges et Nancy.
- **Cadre de vie**
Chambres de 8 lits avec douche et lavabo, mais aussi Yourtes authentiques, petites ou grandes tentes confortables vous attendent pour une expérience inoubliable. Plusieurs salles d'activités, salle à manger agréable, ferme, manège de 40 m, écuries (20 box), carrière, parcours en sous-bois.

ACTIVITES

Des activités proposées sur la base d'un échange avec les enfants sur leurs envies : ils deviennent acteurs de leur séjour en colonie de vacances.

Ils pourront choisir un panel d'activités parmi lesquelles : - l'initiation à l'équitation en poney, encadré par des animateurs diplômés, - le tir à l'arc (également encadré par un moniteur diplômé et à partir de 8 ans), Mais aussi d'autres activités manuelles comme la fabrication d'arcs en bois, des marches et soirées nuits en camping (selon l'âge des participants), une initiation aux soins des animaux de la ferme, à l'entretien d'un potager, grands jeux dans les aires de jeux toujours accessibles ; des malles de jeux sont également en permanence à disposition des enfants.

Une sortie à la journée à Aventure Parc est également prévue pour les enfants.

Enfin, ces riches journées seront ponctuées de veillées animées par les animateurs du centre.

Les temps calmes, nécessaires au dans le rythme de la journée, ne sont pas synonymes d'ennui. Ils permettent de se rendre dans différentes zones aménagées dans lesquelles chaque enfant satisfait librement ses envies du moment. Ainsi, certains temps peuvent être dédiés aux jeux, à la lecture de livres ou bandes dessinées, à la narration d'histoire ou encore à la chanson en groupe afin de s'amuser calmement.

C'est pendant ces moments que nous inciterons votre enfant à vous écrire.

Pensez, de votre côté, à faire de même ; une lettre reçue étant, à coup sûr, un grand moment de bonheur !

ORGANISATION DU SEJOUR

Les animateurs favoriseront pour chaque enfant : la prise de responsabilités, l'autonomie, et la découverte du milieu naturel et des traditions locales de manière ludique. Ils organiseront la vie quotidienne afin de respecter le rythme et les besoins de chaque enfant (sommeil - alimentation - hygiène).

L'équipe d'animation sera ouverte à toute proposition et aidera à faire vivre aux jeunes une expérience de vie collective riche, avec le souci permanent de la sécurité.

Les activités seront autant d'occasions de prise d'initiative. Des possibilités de « quartier libre » seront offertes, mais dans des conditions précises définies en commun que chacun s'engagera à respecter : cadre géographique, fréquence, durée, mesures de sécurité.

Nous pensons qu'il est indispensable que chacun prenne en charge les différents aspects de la vie collective dans le respect du matériel et des personnes.

Attention ! Si le comportement de votre enfant était de nature à nuire à sa sécurité ou à celle de ses camarades, à compromettre la qualité des vacances que nous nous efforçons de proposer à chacun, ou encore, qui ne respecterait ni les règles, ni les biens matériels de l'association, une décision de renvoi pourrait être prise à son encontre, frais de retour à votre charge...

Ceci dit, nous sommes convaincus que chaque jeune a le désir de réussir ses vacances. En ce qui nous concerne, nous mettrons tout en œuvre pour l'aider à y parvenir...

POUR AVOIR DES NOUVELLES DE VOTRE ENFANT

Nous mettons en place un Blog : www.ondonedesnouvelles.com

1. Etape 1 :

Il vous faudra dans un premier temps créer un compte :

- identifiant ou nom d'utilisateur : votre adresse mail
- mot de passe : de votre choix

2. Etape 2 :

- cliquez sur accéder au journal de votre enfant
- code à renseigner : il vous sera confirmé sur la convocation départ

PREPARER LE SEJOUR

- **Trousseau : IMPORTANT** : tout le linge doit être marqué au nom de l'enfant (marqueur indélébile ou bande cousue). Merci d'éviter les vêtements de valeur. Nous insistons particulièrement sur la nécessité de prévoir pour la baignade et la protection du soleil : crème, casquette et après-soleil.
- **Argent de poche** : à discrétion de la famille. Les jeunes ne manquent de rien au centre, il n'est donc pas nécessaire de leur donner d'importantes sommes d'argent. Néanmoins une base maximale de 10 euros par semaine semble correcte. Le montant donné à l'enfant sera contrôlé au moment du départ et l'équipe pourra prendre en charge, avec l'enfant, la gestion de cet argent.
- **Santé** : la fiche de renseignements médicaux et individuels est obligatoire et doit être complétée avec précision. N'oubliez pas de nous communiquer toutes recommandations utiles. L'assistant sanitaire du séjour veillera au bon état de santé de tous. Pour tous les traitements médicaux en cours, un double de l'ordonnance du médecin est exigé pour que le jeune puisse poursuivre son traitement. Fournir impérativement l'attestation de sécurité sociale ou de la CMU.
- **Utilisation du téléphone mobile** : l'usage abusif du portable peut nuire à l'ambiance générale d'un séjour collectif de vacances. Nous conseillons donc aux jeunes de ne pas en emporter pendant leur séjour.
- **Objet de valeur** : le centre ne peut être tenu pour responsable de la disparition d'objets personnels non indispensables : vêtements de marque, bijoux, appareils électroniques, téléphones

ASSURANCE

Toute disparition ou détérioration d'objets devra impérativement être signalée au directeur (-trice) dès que vous vous en apercevrez et en tout état de cause, avant la fin du séjour car l'assurance ne pourra plus intervenir après la fin du séjour.

Attention, les pertes, dégradations et vols d'objets (type appareils électroniques, téléphones mobiles), bijoux, espèces, ne sont pas garantis par l'assurance.

En cas d'accident corporel, l'assurance intervient en complément des remboursements de la Sécurité Sociale et de votre mutuelle.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Avant le départ A NOUS RETOURNER OBLIGATOIREMENT
(VPT57 – 1, rue du Pré Chaudron BP 45147 – 57074 METZ CEDEX 03)

- Une copie de la fiche de renseignements médicaux et individuels complétée et signée (attention cette fiche confidentielle revêt un caractère très important en cas de problème médical ou d'accident. Nous vous conseillons de la remplir avec attention)
- La photocopie de votre carte d'assuré ou l'attestation de votre CPAM (à glisser dans la fiche sanitaire de liaison)

A remettre au départ

- L'original de la fiche de renseignements médicaux et individuels complétée et signée (attention cette fiche confidentielle revêt un caractère très important en cas de problème médical ou d'accident. Nous vous conseillons de la remplir avec attention)
- La photocopie de votre carte d'assuré ou l'attestation de votre CPAM (à glisser dans la fiche sanitaire de liaison)
- Toute correspondance utile au directeur

A mettre dans la valise

- La fiche de trousseau

L'ABSENCE DE L'UN DE CES DOCUMENTS NOUS VERRA DANS L'OBLIGATION DE REFUSER LE DEPART DU JEUNE